

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021**

### **L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE QUINZE AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la commune de TEMPLEMARS était assemblé en session ordinaire, salle Blézel, après convocation légale en date du 7 avril 2021.

Etaient présents : M. Pierre-Henri Desmettre, Maire, Mme Crépin, M. Duhaut, Mme Lion-Duvivier, Mme Duhaut, adjoints, M. Denys, Mme Godefroid, M. Facompré, M. Pouxberthe, Mme De Seixas, M. Deru, Mme Horn, Mme Leclercq Dondeyne, M. Remericq, Mme Delemer, Mme Griffard, M. Laloy.

Procuration : M. Muguet a donné procuration à M. Deru

Mme Cailleteau a donné procuration à Mme DUHAUT

M. Bossaert a donné procuration à Mme Crépin

Mme Vermeulen a donné procuration à Mme Lion-Duvivier

MME Kherkhove a donné procuration à Mme Duhaut

M. Wavrant a donné procuration à Mme Delemer

Secrétaire de séance : Mme HORN

Nombre de conseillers en exercice : 23 ; Présents : 17 ; Votants : 23

### ***BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2020***

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation, dans son article L 2241-1 de dresser par délibération, chaque année, le bilan des acquisitions ou décisions foncières pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités prévoit que l'examen du compte administratif doit être accompagné d'un débat sur le bilan de la politique foncière, lors de l'exercice considéré.

En 2020, aucune modification n'est intervenue sur le patrimoine foncier de la commune.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

### ***ETAT DE LA DETTE***

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2010, il a été décidé d'effectuer un point annuel sur l'état de la dette de la Commune, au moment du vote du budget primitif, Monsieur le Maire souhaite poursuivre cette mesure.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que 2 emprunts de 2.500.000,00 €uros ont été contractés en 2018 et 2019 pour financer les travaux de restructuration et d'agrandissement du groupe scolaire

L'encours de la dette au 1er janvier 2021 est de : 4.980.175,56 €uros. Les annuités pour 2021 s'élèveront à 239.927,20 €uros soit 69.245,00 € d'intérêts et 170.682,20 € de capital. Ces annuités portent sur 2 emprunts :

- 1) Crédit Agricole Nord de France contracté le 02/10/2019 pour un montant de 2.500.000,00 €uros sur 25 ans avec un taux fixe de 1,09 échéance annuelle
- 2) Banque Postale contracté le 04/07/2018 pour un montant de 2.500.000,00 €uros sur 25 ans avec un taux fixe de 1,81 échéance trimestrielle

Les membres du conseil municipal prennent note de cet état de la dette.

**COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal le compte de gestion établi par Madame la trésorière de Wattignies.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal ont voté pour à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner un président pour le vote de ce compte administratif, et se retire

Madame CREPIN est désignée comme présidente

**MAIRIE DE TEMPLEMARS - BUDGET COMMUNE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF (sur CR) REPORT) - EXERCICE 2020**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 154 248,86	3 669 958,85
	Section d'investissement	2 530 254,84	1 700 682,81
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		941 805,00
		=	=
TOTAL (réalisation + reports)		5 684 503,70	6 312 446,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	663 698,95	900 826,04
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	663 698,95	900 826,04
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 154 248,86	3 669 958,85
	Section d'investissement	3 193 953,79	3 543 313,85
	TOTAL CUMULE	6 348 202,65	7 213 272,70

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		0,00	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
012	CHARGES DE PERSONNEL		
014	ATTENUATION DE PRODUITS		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
656			
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET PROVISIONS		
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVER		
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
013	ATTENUATION DE CHARGES		
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
78			
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		663 698,95	900 826,04
010			
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 356,36	
22			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	Subventions d'investissement		750 826,04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		150 000,00
18			
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
204			
024			
001	Déficit d'investissement reporté		
	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
	OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	521 342,59	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées, et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent

Le compte administratif 2020 est adopté avec 22 voix pour 0 voix contre et une abstention : M.DESMETTRE

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire, indique que l'examen du compte administratif 2020 laisse apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 515.709,99 euros
- un déficit de la section d'investissement de 829.572,13 euros, auquel il convient de d'ajouter l'excédent de 2020 de 941.805,00 euros et desquels il convient d'ajouter l'excédent des restes à réaliser de 237.127,09 euros soit un résultat de la section d'investissement excédentaire de 349.359,96 €uros et un résultat de clôture de la section d'investissement de 112.232,87 €uros.

Monsieur le Maire, propose donc au Conseil Municipal :

- d'affecter les 515.709,99 euros de résultat excédentaire de la section de fonctionnement, à la section d'investissement.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

## **VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne percevra plus à compter de 2021 de recettes fiscales afférentes à cette taxe, elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département qui est de 19,29% sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

Pour rappel les taux de la commune pour ces taxes en 2020 sont :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,17%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,31%

Il est proposé aux membres de l'assemblée de ne pas augmenter la pression fiscale et de se prononcer sur le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties soit : 15,17% (taux communal) + 19,29% (taux départemental) soit un taux de 34,46% et de maintenir le taux de taxe foncières sur les propriétés non bâties de 44,31%

Le taux communal est adopté à 18 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Remericq, Madame Delemer, Madame Griffard, Monsieur Laloy et Monsieur Wavrant.

Le taux département est adopté à l'unanimité.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est adopté à 18 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Remericq, Madame Delemer, Madame Griffard, Monsieur Laloy et Monsieur Wavrant.

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Xavier Duhaut, adjoint en charge des associations et commerces propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions de fonctionnement à verser aux associations pour l'exercice 2021.

Ce soutien financier concerne les associations menant localement une action dans des domaines tels que le sport, la vie culturelle, la coopération, l'action sociale, la solidarité, la santé ou les loisirs.

Cette aide doit contribuer à des activités d'intérêt général, ouvertes à tous les templemarois, indépendantes de toute sensibilité syndicale, politique ou religieuse.

Le montant de ces subventions est calculé sur les bases suivantes :

- Associations sportives : valeur du point fixée à 1,78 € en 2009
  - Associations socio-culturelles : valeur du point fixée à 1,78 € en 2009
  - Enveloppe globale consacrée aux associations sportives, répartie en fonction du bilan d'activité présenté par chaque club
  - Enveloppe globale consacrée aux associations socio-culturelles, répartie en fonction du bilan d'activité présenté par chaque association
- Pour ces deux catégories, le minimum garanti est fixé à - 10 % de la subvention 2020.

Il est donc proposé d'adopter les subventions suivantes :

### **Associations sportives**

Aéromodélisme	410,00
Badminton	1 310,00
Basket-ball	1 730,00
Cyclotourisme	410,00
Football	6600,00
Judo	2 150,00
Karaté	2 175,00
Modern'jazz danse	813,00
Pétanque	708,00
Tennis de table	1 452,00
Tennis	1 988,00
Activités templemaroises (ACT)	560,00
ASPHT	410,00

### **Diverses associations**

Association « Dolto Pasteur »	538,00
Association « un p'tit plus »	740,00
CCFD	410,00
Amicale du personnel communal	700,00
Association des donneurs de sang	497,00
UCT Soldats de France	575,00
Activités templemaroises	950,00
Jardins Familiaux	415,00
Les Nerviens	410,00
Poe Iti Tahiti	410,00
Les Bleuets de la Mémoire	410,00
Club des Aînés	1 072,00
Accueil de jour Jeanne Deroubaix	150,00
Croix rouge	200,00
Tisser des liens avec les burundais	410,00
Vivre Ensemble	410,00
Pévèle Mélantois Terre d'Accueil	410,00
ABCDE	410,00

### **Associations culturelles**

Chorale « Cœur à Chœur »	760,00
Les Templemarsiens	456,00
Tous en scène	688,00
Tempo	715,00

### **Autres**

Réseau Assistante Maternelle 10.634,38

Total 43.086,38 €uros

Par ailleurs, Monsieur Duhaut propose de reconduire l'aide financière particulière aux associations sportives ayant mis en place une école de sport **et aux autres associations qui accueillent des enfants de moins de 10 ans de Templemars et Vendeville.**

Les critères retenus pour l'attribution de cette subvention sont les suivants :

- 20 points par enfant templemarois âgé de moins de dix ans, accueilli au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée, sur la base de la valeur du point retenue pour le calcul des subventions

- prise en charge à hauteur de 50 % de l'effort social engagé par le club, en remboursant la moitié des abattements accordés sur le prix des licences

Le montant des subventions accordées pour 2021 serait le suivant :

**ECOLES DE SPORT et ACCUEIL ENFANT MOINS DE 10 ANS**

Aeromodélisme	71,20
Basket	320,40
Badminton	178,00
Judo	1 958,00
Karaté	498,40
Tennis	1 352,80
Tennis de Table	142,50
Modern J.danse	1 068,00
Football	1 424,00
Un petit plus	712,00
Les Templemarsiens	356,00
Tous en Scène	213,60
Tempo	427,20
Les Nerviens	35,60

8.757,70 euros

Ces dispositions sont adoptées à 13 voix pour.

5 voix contre : Madame Delemer, Madame Griffard, Monsieur Remericq, Monsieur Laloy et Monsieur Wavrant.

Madame Duhaut, Madame Lion-Duvivier, Madame Kerkhove, Madame Cailleteau et Madame Vermeulen ne prennent pas part au vote.

***BUDGET PRIMITIF 2021***

Monsieur le Maire, présente le budget primitif 2021,

**MAIRIE DE TEMPLEMARS - BUDGET COMMUNE  
BUDGET PRIMITIF(AVEC REPORT) - EXERCICE 2021**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = II + III
011	Charges à caractère général	1 031 536,00		1 009 847,69	1 009 847,69	1 009 847,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 010 106,28		2 044 075,02	2 044 075,02	2 044 075,02
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	245 786,81		210 816,13	210 816,13	210 816,13
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>3 287 429,09</b>	<b>0,00</b>	<b>3 264 738,84</b>	<b>3 264 738,84</b>	<b>3 264 738,84</b>
66	Charges financières	79 000,00		74 112,89	74 112,89	74 112,89
67	Charges exceptionnelles	3 230,00		3 630,00	3 630,00	3 630,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 377 659,09</b>	<b>0,00</b>	<b>3 350 481,73</b>	<b>3 350 481,73</b>	<b>3 350 481,73</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	213 922,05		271 462,10	271 462,10	271 462,10
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	100 859,86		116 979,98	116 979,98	116 979,98
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>314 781,91</b>		<b>388 442,08</b>	<b>388 442,08</b>	<b>388 442,08</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 692 441,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 738 923,81</b>	<b>3 738 923,81</b>	<b>3 738 923,81</b>

+  
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | 0,00

=  
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 3 738 923,81

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = II + III
013	Atténuation de charges	25 400,00		28 098,81	28 098,81	28 098,81
70	Produits des services, du domaine et ventes...	230 389,00		236 131,00	236 131,00	236 131,00
73	Impôts et taxes	3 108 911,00		3 208 381,00	3 208 381,00	3 208 381,00
74	Dotations et participations	216 341,00		166 992,00	166 992,00	166 992,00
75	Autres produits de gestion courante	39 400,00		36 240,00	36 240,00	36 240,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 620 441,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 675 842,81</b>	<b>3 675 842,81</b>	<b>3 675 842,81</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 000,00		21 081,00	21 081,00	21 081,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 622 441,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 696 923,81</b>	<b>3 696 923,81</b>	<b>3 696 923,81</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre section (5)	70 000,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>70 000,00</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 692 441,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 738 923,81</b>	<b>3 738 923,81</b>	<b>3 738 923,81</b>

+  
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | 0,00

=  
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 3 738 923,81

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	<b>346 442,08</b>
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

**MAIRIE DE TEMPLEMARS - BUDGET COMMUNE  
BUDGET PRIMITIF(AVEC REPORT) - EXERCICE 2021**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = II + III
010	Stocks(6)					
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	67 805,50		12 762,00	12 762,00	12 762,00
204	Subvention d'équipement versées					
21	Immobilisation corporelles	726 933,40	142 356,36	718 733,13	718 733,13	861 089,49
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	2 754 919,92	521 342,59	722 891,37	722 891,37	1 244 233,96
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 549 658,82</b>	<b>663 698,95</b>	<b>1 454 386,50</b>	<b>1 454 386,50</b>	<b>2 118 085,45</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	161 884,16		170 690,00	170 690,00	170 690,00
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>161 884,16</b>	<b>0,00</b>	<b>170 690,00</b>	<b>170 690,00</b>	<b>170 690,00</b>
45X-1	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 711 542,98</b>	<b>663 698,95</b>	<b>1 625 076,50</b>	<b>1 625 076,50</b>	<b>2 288 775,45</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre section (5)	70 000,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>70 000,00</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 781 542,98</b>	<b>663 698,95</b>	<b>1 667 076,50</b>	<b>1 667 076,50</b>	<b>2 330 775,45</b>

+  
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=  
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 330 775,45

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = II + III
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	1 330 094,46	750 826,04	98 563,37	98 563,37	849 389,41
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	150 000,00			150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 480 094,46</b>	<b>900 826,04</b>	<b>98 563,37</b>	<b>98 563,37</b>	<b>999 389,41</b>
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 1068)	615 000,00		315 000,00	315 000,00	315 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	429 861,61		515 709,99	515 709,99	515 709,99
138	Autres subv. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations			1,00	1,00	1,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 044 861,61</b>	<b>0,00</b>	<b>830 710,99</b>	<b>830 710,99</b>	<b>830 710,99</b>
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 524 956,07</b>	<b>900 826,04</b>	<b>929 274,36</b>	<b>929 274,36</b>	<b>1 830 100,40</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	213 922,05		271 462,10	271 462,10	271 462,10
040	Opé d'ordre de transfert entre section (5)	100 859,86		116 979,98	116 979,98	116 979,98
041	Opération patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>314 781,91</b>		<b>388 442,08</b>	<b>388 442,08</b>	<b>388 442,08</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 839 737,98</b>	<b>900 826,04</b>	<b>1 317 716,44</b>	<b>1 317 716,44</b>	<b>2 218 542,48</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 112 232,97

=  
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 330 775,45

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	346 442,08
---	------------

Après examen et débat, il est proposé au Conseil Municipal de l'adopter.  
Ces dispositions sont adoptées à 18 pour et 5 voix contre : Monsieur Remericq, Madame Delemer, Madame Griffard, Monsieur Laloy et Monsieur Wavrant.

**RENOUVELLEMENT FORMATION MUSICALE AVEC LA VILLE DE FACHES  
THUMESNIL**

**CONVENTION ET TARIFICATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de partenariat intercommunal passée avec la commune de Faches Thumesnil, permettant l'accueil des jeunes Templemarois de 7 à 17 ans, arrive à son terme.

Il convient donc de la renouveler à compter de l'année scolaire 2021/2022 afin de poursuivre l'action engagée.

Pour ce faire, les bénéficiaires doivent justifier de leur domiciliation à Templemars. La période de formation s'étend sur une durée de 10 mois de septembre de l'année N à juin de l'année N+1, soit la durée d'une année scolaire.

Cette convention porte sur les points suivants :

- Les enseignements dispensés de formation musicale et/ou instrumentale de l'école de musique, au sein de ses départements : classique, jazz et musiques actuelles.
- L'inscription au(x) cours s'effectue auprès de l'administration de l'école de musique de Faches Thumesnil.
- Le règlement de la participation des familles s'effectue selon les modalités déterminées par la commune de Templemars.
- La commune de Templemars versera à la commune de Faches Thumesnil une participation annuelle aux frais de fonctionnement par élève inscrit au vu d'un mémoire visé par les Maires des deux communes.
- Le montant de cette participation, fixé à 560 euros par élève inscrit auxquels s'ajoutent 6 euros de contribution aux frais de reprographie des partitions dont s'acquitte la ville de Faches Thumesnil auprès de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM), soit un montant global de **566 euros par élève**. Le montant de la contribution pourra évoluer chaque année en fonction de l'indice IPC et de la redevance annuelle fixée par la SACEM.

Pour rappel la participation demandée aux familles pour ces cours de musique sont les suivants :

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif pour 1 cours</b>
<b>&lt; 700 euros</b>	<b>150 euros</b>
<b>700 A 1200 euros</b>	<b>191 euros</b>
<b>&gt;1200 euros</b>	<b>253 euros</b>

Il est proposé de maintenir ces tarifs.

Cette nouvelle convention détermine ce cadre partenarial, établi pour un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'ensemble de ces dispositions
- De l'autoriser à signer cette convention et tout document relatif à sa mise en application.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 20H35